



## À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

### Margon

La commune de Margon s'étend au confluent de la vallée de la Cloche et de l'Huisne. Sur son éperon rocheux, s'élève l'église Notre-Dame du Mont-Carmel. L'abside et ses trois contreforts révèlent l'origine romane de l'édifice (XI<sup>ème</sup> siècle), bâti de pierres blanches. L'église témoigne d'adjonctions réalisées au XVI<sup>ème</sup> siècle, notamment le bas-côté nord, sa voûte et la tour quadrangulaire du clocher. À l'intérieur du chœur se trouvent deux grandes statues : Sainte Scholastique et Saint Benoît, qui proviennent de l'abbaye d'Arcisses. Placé sur une tribune gothique construite en 1904, un petit orgue romantique complète l'ensemble.

### Saint-Pierre-la-Bruyère

Le bourg est situé au revers d'une belle butte boisée isolée qui domine de plus de 100 mètres la vallée de l'Huisne. Le clocher effilé de l'église se voit de très loin. À l'intérieur, un retable en pierre du XVII<sup>ème</sup> siècle porte un tableau représentant l'ange Raphaël et Tobie.

### Condé-sur-Huisne

Le nom du village vient de l'ancien vocable celtique signifiant confluent. En effet, Condé est traversé par l'Huisne et ses confluent : la Corbionne, les ruisseaux de Coulonges et la Galaisière.


Au nord du village, la motte de Rivray domine la Corbionne et le « chemin de César » en un point stratégique.

Dans le bourg, l'église Notre-Dame possède à l'intérieur un mobilier intéressant.

À proximité du village, s'élève la ferme du Tremblay.

**LOCATION de VTT** Office de Tourisme :  
02 37 29 68 86



 Balisage VTT en marron  
(Parc naturel régional du Perche)

Départ et arrivée à Margon

Le circuit est balisé dans un seul sens, choisi en fonction de l'intérêt et des difficultés de l'itinéraire.

Le temps de parcours est calculé pour une vitesse de 8 à 10 km/heure.



## ACCÈS

De Paris, A 11, sortie n° 4 Brou-Nogent, à Luigny, D 955 jusqu'à Nogent-le-Rotrou, puis Margon (20 km) ou D 923 Chartres / Nogent-le-Rotrou

Gare SNCF à Nogent-le-Rotrou : Paris / Montparnasse, direction Le Mans



## HÉBERGEMENT / RESTAURATION



Hôtels et camping à Nogent-le-Rotrou










Meublés et chambres d'hôtes à Nogent-le-Rotrou et aux environs  
Restauration à Margon, Nogent-le-Rotrou et villages environnants



## CHARTRE DU RANDONNEUR VTT

Ce circuit VTT emprunte des chemins et des sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs.

À ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils suivants :

-  En toute occasion, maîtriser sa vitesse et avertir de son arrivée dans les zones sans visibilité.
-  Céder le passage aux autres randonneurs, ralentir à leur approche, les dépasser avec précaution.
-  Respecter la nature et la propriété privée.
-  Ne pas abandonner vos débris.
-  Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse.
-  Être prudent aux croisements routiers.
-  Refermer les barrières et remettre des fils de clôture après votre passage.
-  Ne pas partir en randonnée sans avoir avec soi un nécessaire pour réparer une crevaison, une gourde d'eau, quelques aliments énergétiques et un peu d'argent.
-  Il est recommandé de porter un casque.

## Informations touristiques

Comité Départemental du Tourisme - 02 37 84 01 00

[www.123randonnee.fr](http://www.123randonnee.fr)

[infos@123randonnee.fr](mailto:infos@123randonnee.fr)

Office de Tourisme - Nogent-le-Rotrou - 02 37 29 68 86

[www.ville-nogent-le-rotrou.fr](http://www.ville-nogent-le-rotrou.fr)

[contact@nogentle-rotrou-tourisme.fr](mailto:contact@nogentle-rotrou-tourisme.fr)

Pays Perche - La Loupe - 02 37 29 09 29

[paysperche.siap@wanadoo.fr](mailto:paysperche.siap@wanadoo.fr)

Circuit proposé par l'Union sportive nogentaise,  
section cyclotourisme / VTT

MARGON

Parc naturel régional du Perche



Eure & Loir











COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME

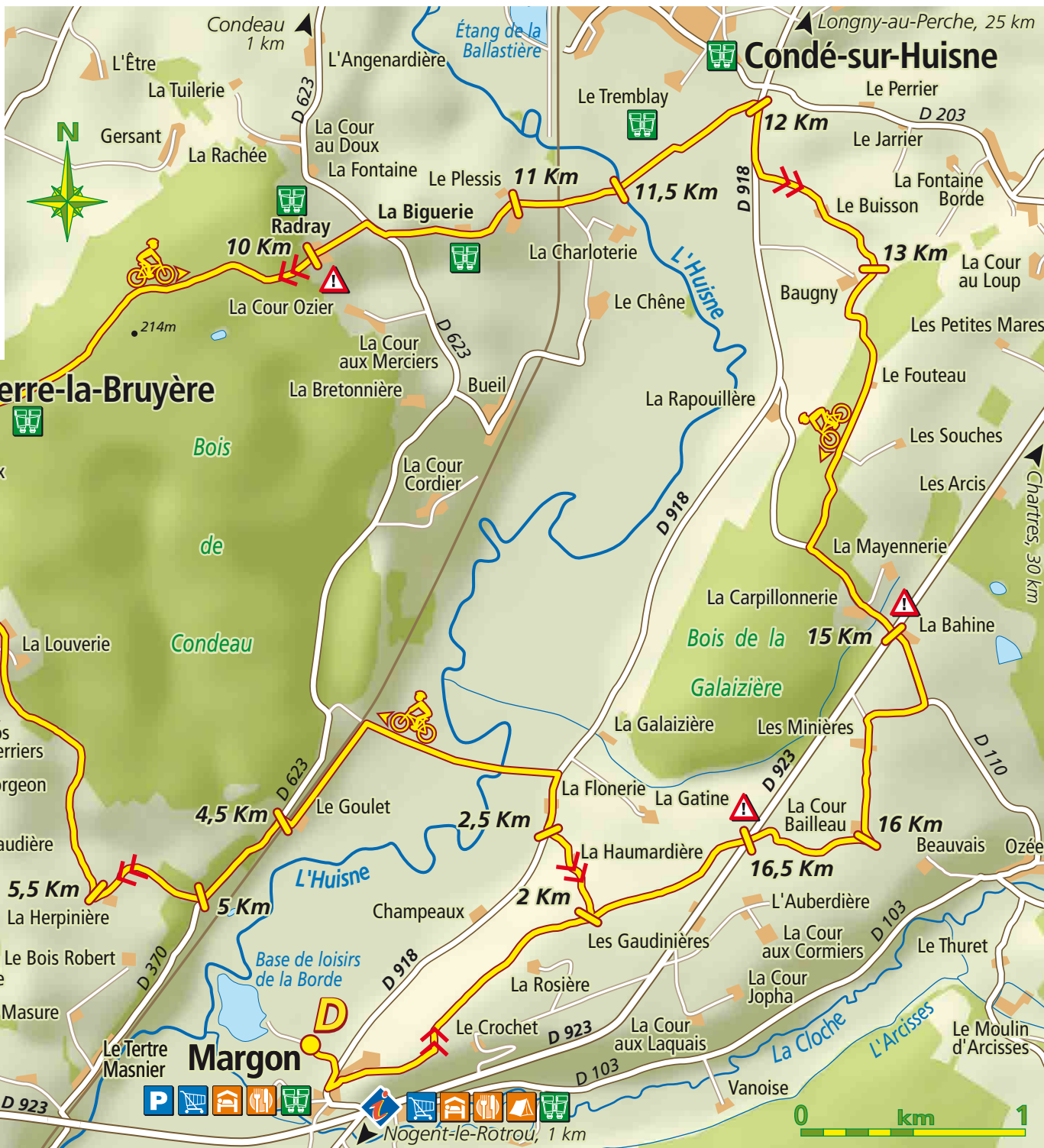
# Le Bois de Condeau

## Circuit VTT



à 1h de Paris  
(18 km)

-  OT/SI
-  Parking
-  Commerces
-  Hébergement
-  Restauration
-  Camping
-  À voir
-  Danger
-  Montée
-  Descente



## Le Bois de Condeau

### Circuit VTT n°4

### Margon

facile
 18 km - 2h15

- Départ :** Base de Loisirs de la Borde.
- Remonter la route d'accès à la base, tourner à droite, puis prendre la première route à gauche et suivre le chemin de droite.
- 2 km :** Au croisement des chemins, tourner à gauche dans celui qui descend vers la vallée de l'Huisne. Prudence en traversant la ferme de La Haumardière.
  - 2,5 km :** Au stop, suivre à droite la D 918 sur 300 m, puis à gauche pour passer sur la digue.
  - Franchir l'Huisne par un premier pont, puis au deuxième (vannages), on descend à droite pour remonter 100 m plus loin (c'est la zone inondable en cas de crues de l'Huisne)\*. Tourner à gauche et longer la voie ferrée.
  - 4,5 km :** Au passage à niveau du Goulet, franchir la voie ferrée et emprunter la D 370 à gauche.
  - 5 km :** Tourner à droite (comme le circuit n° 14 et le circuit n° 1 continue en face).
  - 5,5 km :** Au sommet de la côte, après la ferme de la Herpinière, la route se poursuit par un chemin non goudronné. Tourner au coin de la haie à droite dans un chemin longeant celle-ci et continuer tout droit.
  - 8 km :** Saint-Pierre-la-Bruyère. En face du parking de l'école, tourner à droite. Le chemin passe devant une carrière de sable et traverse les Bois de Condeau.
  - 10 km :** À la chapelle de Radray, **prudence**. Le chemin descend fortement, puis traverse la cour de la ferme. Vue sur Condeau et la vallée de l'Huisne. À la D 370, tourner à droite, puis à gauche.
  - 11 km :** Au virage à droite de la route goudronnée, continuer la route (le circuit n° 14 emprunte le chemin à gauche). Franchir le pont au-dessus de la voie ferrée, puis emprunter le chemin de terre en face qui descend jusqu'à l'Huisne.
  - 11,5 km :** Franchir l'Huisne par la passerelle (marches pour monter et descendre qu'il faut emprunter à pied). Table de pique-nique au bord de la rivière.
  - 12 km :** À la D 918, tourner à droite au rond point. Après 200 m, emprunter le chemin de terre à gauche, puis à nouveau à gauche le chemin goudronné qui monte vers le Buisson.
  - 13 km :** À droite, vive sur la vallée de l'Huisne et le Bois de Condeau (jonction circuit n° 14). On peut voir la ferme du Radray vers la droite du bois à mi-pente du versant.
  - 15 km :** À la Bahine, traverser **prudemment** la D 923. Descendre par la petite route. Au bout de 300 m, tourner à droite et rejoindre les Minières.
  - 16 km :** À la Cour Bailleau, tourner à droite dans le premier chemin (raccordement des circuits n° 2, 5 et 13 qui arrivent en face).
  - 16,5 km :** Traverser **prudemment** la D 923 pour emprunter le chemin en face. Après 700 m, commence un « sentier pédagogique », suivi au départ du circuit dans l'autre sens, qui répertorie les principales essences locales. Point de vue à droite sur la vallée de l'Huisne avec ses méandres et la digue, l'étang de la Borde, le Bois de Condeau. Une dernière descente ramène au vieux bourg de Margon. Tourner à droite pour rejoindre la Base.
- \* En cas de crue de l'Huisne, le franchissement n'est pas possible au niveau de la digue (bassin de rétention d'eau). Se renseigner alors s'il est possible de franchir l'Huisne en amont au niveau de la passerelle de Condeau.
- On peut rejoindre le circuit balisé au niveau du km 5 du descriptif, en traversant Margon puis Nogent pour emprunter au niveau de l'église St-Hilaire la route de Condeau (D 370) ; même kilométrage.